



interruption de prescription ?

Par **Cahuète14**, le **24/04/2019** à **17:57**

Bonjour Maître,

Mon conjoint a été contacté par Hoist finance début avril qui lui a envoyé une signification de cession de créance (cedée par Credipar le 31 mai 2018) qui concerne un crédit automobile.

En novembre 2008, il avait demandé à sa banque de faire opposition sur la dernière mensualité de son crédit, en toute bonne foi puisqu'il l'avait soldé en totalité le 22 octobre 2008, du moins c'est ce qu'il pensait.

Le 12 avril dernier, craignant d'avoir des problèmes il a envoyé ce mail à Hoist, avant que je ne lise sur votre site que sa dette était prescrite :

*"Bonsoir,
n'arrivant à vous joindre par téléphone ce jour,
[quote]*

je me permets de revenir vers vous concernant mon dossier référence client #####, suite à mon entretien téléphonique en date du 04/04/19 avec Mme S. et après contrôle de mon dossier, je confirme bien que je souhaite régulariser le montant de ma créance avec une réduction de 20% (comme indiqué par Madame S.) qui serait de 366.06€.

Je peux vous proposer au mieux le règlement en 4 fois par chèque et le 1er d'un montant de 91.51€ encaissé ce mois-ci et les 3 autres suivront pour les mois de Juin, Juillet et Aout 2019.
[/quote]

Pouvez vous svp me recontacter si possible ce lundi 15/04/19 après 18h00 afin que nous puissions clôturer ce dossier dans les meilleures conditions."

Depuis nous n'avons aucune nouvelle de leur part et je trouve cela étrange.

Selon vous a-t-il fait une grosse erreur, cette proposition d'échéancier est-elle assimilée à une reconnaissance de dette, est ce que du même coup il a annulé la prescription ?

J'ai peur que cette société nous recontacte dans quelques mois voire des années en réclamant une somme encore plus importante avec des intérêts.

Le montant actuel n'est pas très important mais nous avons déjà des fins de mois difficiles et voulont éviter de nous mettre dans une situation encore plus délicate en payant une créance prescrite.

Je vous remercie par avance pour votre réponse et éventuels conseils sur la marche à suivre.
Cordialement.

Cécile